

DÉLIBÉRATION n° 2025/035

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Philippe RAISON.

Procurations : Nicolas TOURON à Pierre DUMAINE, Stéphanie NOGUES à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Gestion des Ressources Humaines - Création d'emplois permanents titulaires et suppressions de postes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L313-1 du Code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu, d'un départ à la retraite au service mécanique, d'un appel à candidature lancés pour recruter un agent au service comptabilité, cadre d'emplois des Adjoints administratifs (Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe) compter du 17 mars 2025, et de l'avis rendu de la CAP de décembre 2024 pour la promotion interne, il convient de créer et de supprimer les emplois suivants.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'1 emploi de technicien à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B au sein du service mécanique, à compter du 1^{er} septembre 2024.
- La suppression d'1 emploi de Technicien à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B au sein du service assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2025.
- La suppression d'1 emploi de Technicien à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B au sein du Bureau d'études, à compter du 1^{er} janvier 2025.

- La suppression de 2 emplois de rédacteur à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B au sein du service des Affaires générales et du Cabinet du maire, à compter du 1^{er} janvier 2025.
- La suppression d'1 emploi d'Educateur principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B à la Direction des Services à compter du 1^{er} janvier 2025.
- La création d'un emploi d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C au service comptabilité, à compter du 17 mars 2025.

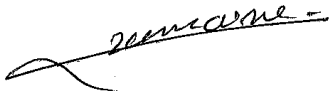
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

AUTORISE

- La création ainsi que la suppression des emplois susnommés

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 31 mars 2025